

# ***Politique de santé et de sécurité au travail***

## ***III : POLITIQUE DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE***

***La direction de l'hôtel***



***Dans le cadre de ses actions pour protéger les enfants contre toute forme d'abus et en reconnaissant sa responsabilité de promouvoir le bien-être de tous les enfants et jeunes afin qu'ils soient en sécurité, l'entreprise a élaboré la politique de protection des enfants et des jeunes suivante.***

*L'entreprise et sa direction reconnaissent que :*

- Tous les enfants, quel que soit leur âge, leur handicap, leur sexe, leur origine raciale, leurs croyances religieuses, leur orientation sexuelle ou leur identité, ont le droit à une protection égale contre toute forme de préjudice ou d'abus.*
- Certains enfants sont d'autant plus vulnérables en raison d'expériences antérieures, de leur niveau de dépendance, de difficultés spécifiques de communication ou d'autres problèmes.*
- La promotion du bien-être des enfants et des jeunes nécessite la coopération de nombreux acteurs. Elle commence par les enfants eux-mêmes et leurs parents ou tuteurs, mais est directement ou indirectement influencée par le contexte social qui les entoure.*

*Pour ces raisons, l'entreprise vise à :*

- Protéger chaque enfant et chaque jeune*
- Faire preuve d'une sensibilité particulière lors du développement de produits consommés par ces groupes*
- Promouvoir, tant auprès de son personnel que des autres parties prenantes, les principes qui régissent son action en matière de protection des jeunes et des enfants*

*Pour atteindre ces objectifs, l'entreprise entreprend les actions suivantes :*

- Adoption de pratiques de protection des enfants à travers des procédures et un code de conduite pour le personnel*
- Développement et mise en œuvre d'une politique efficace en matière de santé et de sécurité ainsi que de procédures connexes*
- Recrutement de personnel en veillant à ce que tous les contrôles nécessaires et appropriés soient effectués*
- Planification d'actions de formation et de sensibilisation tant pour le personnel que pour la communauté locale*
- Échange d'informations sur la protection des enfants et les bonnes pratiques avec les enfants, les parents, le personnel et la communauté locale*
- Signalement des comportements ou préoccupations portés à l'attention de la direction ou du personnel concernant des enfants ou des jeunes dans les installations de l'hôtel à la ligne 1056 (ligne nationale SOS pour les enfants)*
- Tous les employés de notre hôtel reçoivent régulièrement une formation sur la façon de reconnaître et de signaler les cas d'exploitation et de maltraitance des enfants.*

*Le personnel de tous les départements de l'entreprise est informé de la politique de protection des enfants et des jeunes de l'entreprise et est tenu de contribuer à sa mise en œuvre. La direction de l'entreprise s'engage à soutenir l'application de cette politique.*

**10/03/2023**

---

**La Direction**